

FLASH INFO

[Edition septembre 2023]

Prise en charge de 75% des frais d'abonnement de transport en commun

A compter du 1^{er} septembre 2023, les employeurs publics vont rembourser 75% des frais d'abonnement de transport collectif ou à un service public de location de vélos pour leurs agents. L'UNSA estime que cette mesure contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat et favorise l'utilisation des transports en commun.

Auparavant, les agents utilisant les transports en commun ou un service public de location de vélos, entre leur résidence et leur lieu de travail se voyaient rembourser leurs frais d'abonnement à hauteur de 50%. Le décret publié le 23 août dernier porte le remboursement des frais à 75%.

Cette prise en charge est de 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport à compter du 1^{er} septembre 2023 dans la limite annuelle de 1 156,38 €.

QUI EST CONCERNE PAR CES REMBOURSEMENTS DE FRAIS ?

- Tous les fonctionnaires et autres personnels civils de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics administratifs ;
- Les agents de l'hospitalière et les agents publics des groupements d'intérêt public ;
- Les magistrats ;
- Les militaires.



L'avis de l'UNSA Fonction publique

- L'UNSA Fonction publique estime que cette mesure contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents publics. Elle fait partie des annonces du gouvernement dans le cadre des mesures salariales ;
- Cette disposition favorise l'utilisation des transports en commun. Couplée avec le forfait mobilités durables, elle fait partie des mesures demandées par l'UNSA pour permettre d'encourager les modifications d'habitudes nécessaires en réaction aux changements climatiques.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

L'UNSA Défense, faites la différence !

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision